

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le code de l'Éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts du service commun « Presses Universitaires » adoptés par le conseil d'administration en séance du 29 mai 2012,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 24 mai 2016 portant approbation de la nomination de Monsieur Gilles PACHE en tant que Directeur des Presses Universitaires d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Gilles PACHE, Professeur, est nommé Directeur des Presses Universitaires d'Aix-Marseille Université.

Article 2 :

Le mandat du Directeur des Presses Universitaires est de 4 ans.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 mai 2016


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

